

CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON
PROCES VERBAL DE LA SEANCE
du 23 novembre 2015

Date de convocation : 18 novembre 2015

Nombre de Conseillers : 19

En exercice : 19 Présents : 18 Procurations : 1 Pour : Contre : Abstention :

L'an deux mille quinze, le 23 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Antoine CUYAUBERE, Marie-Françoise CAPELANI, Delphine CRASPAY, Jean-Jacques CLAVERIE, Georges GUILHAMET, Martine BERT, Corinne BIRA, Marie-Joëlle DEBATY, Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Guy LABARRERE, Michèle NAVARRO, Sandrine LARBIOUZE, Jean-Marc DOURAU, Alexandre LARRUHAT, Corinne PANATIER, Marie-Gabrielle MONSET

ABSENTS :

EXCUSES : Michel LAUVAUX

PROCURATIONS : Michel LAUVAUX à Guy LABARRERE

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

En préambule à la réunion, Monsieur le Maire fait observer une minute de silence en soutien aux victimes des attentats qui se sont déroulés à Paris ce vendredi 13 novembre.

Ajout du point n° 8 : Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point supplémentaire à la réunion : coupes de bois.

Approbation du procès-verbal du 21 octobre 2015 :

Monsieur le Maire soumet le procès verbal de la séance du 21 octobre 2015 au vote du Conseil Municipal. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

1 – CONVENTION ETUDE DE REHABILITATION DES DECHARGES: adopté à l'unanimité

Il convient de lancer les études pour réhabiliter 2 décharges présentes sur la commune et d'en confier la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes. Antoine Cuyaubère précise qu'en ce qui concerne la décharge Pédestarrès l'étude a déjà été faite. Le coût de l'étude pour la décharge STEP (station d'épuration) est de 1070 € et celle du Chemin de la Drague est de 5160 €, cette dernière située à proximité de l'Ouzom a reçu des déchets types gravats, bois, électroménager, peintures et autres produits, elle n'est plus accessible. Le bureau d'étude Fondasol a été retenu. La commune supportera le coût TTC déduction faite des subventions.

2 – RAPPORT SUR LE PROJET DE SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES : adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire précise que le bureau de la CCPN s'est prononcé pour la mise en place d'une mutualisation des services. Nous bénéficions déjà du support du Centre de Gestion et de l'APGL (Agence publique de gestion locale) pour plusieurs services tels que les services administratifs, juridique, informatique, voiries et réseaux. Le montant payé par les communes de la CCPN à l'APGL est de 130 000 €. Le Pays de Nay assure, depuis quelques mois, la gestion de l'urbanisme, 200 000 € pris en charge par la CCPN. Secteurs de mutualisation possibles : la gestion des rythmes scolaires, gestion des risques, jeunesse,

3 - CONVENTION SERVICE VOIRIE ET RESEAUX DE L'APGL : adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de renouveler l'abonnement annuel au service voirie et réseaux de l'APGL pour un montant de 2 505,26 € et les missions pour une estimation de 27 ½ journées x 238 € (6 426 €). Antoine Cuyaubère fait un point sur les prochains travaux qui concernent essentiellement les trottoirs du quartier Las Grabes qui sont à refaire (71 400 € TTC).

4 - PROJET DE SDCI (Schéma départemental de coopération intercommunale) : 15 voix pour, 2 abstentions et 2 contre

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) notifié par le Préfet à la Communauté de Communes, qui prévoit l'adhésion à la CCPN des communes d'Assat et Narcastet, l'extension de périmètre aux communes de la CC d'Ousse-Gabas : Barzun, Gomer, Ger, Hours, Espoey, Livron, Labatmale, Lucgarier, Pontacq et Aast moins les communes de Limendous, Laurenties, Ponson-dessus, Soumoulou et Nousty. Ce Schéma doit être appliqué à compter du 1er janvier 2017. Il existe également divers projets pour réduire les syndicats. En ce qui concerne le regroupement des Communautés de Communes, le Pays de Nay ne souhaite pas changer. Selon le compte-rendu du bureau de la CCPN en date du 2 février 2015 «*le projet préfectoral entraînerait des conséquences autrement importantes pour la CCPN sur le plan de sa gouvernance, de ses compétences et de ses équilibres financiers* ». Monsieur le Maire exprime son avis favorable à cette extension. Il convient en effet de se tourner vers l'avenir, en sachant qu'il y a déjà des liaisons entre Nay et Pontacq, services sociaux, collèges et lycée, gendarmerie, des antennes techniques, le canton de la vallée de l'Ousse et du Lagoin.... Il y a actuellement 27 000 habitants au sein du Pays de Nay, et le nouveau découpage porterait la population à 35 000 habitants. Ce serait la 2ème ou 3ème Communauté de Communes du département. Si on rejette ces communes, on se fragilise pour l'avenir. Monsieur le Maire pense à la zone économique de notre secteur qui sera moindre, les accès économiques seront chez eux. Une importante discussion s'établit entre les élus. Chaque commune a jusqu'au 2 décembre pour délibérer. Patrick Moura souhaite voir ce qui se passe au Pays Basque quitte à regrouper toutes les communes du Béarn. Marie-Joëlle Debaty précise que dans tous les cas le Préfet tranchera. Marie-Gabrielle Monset estime qu'il n'est pas logique que les communes délibèrent après le Pays de Nay.

5 - DEMANDE DE SUBVENTIONS : adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déposer des demandes de subventions auprès de l'Etat et du Conseil Départemental, pour acquisition de matériel informatique dans les écoles et les travaux à exécuter au cabinet de la kinésithérapeute.

6 - LIGNE DE TRESORERIE : adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la ligne de trésorerie contractée avec la Banque Postale arrive à échéance au 7 janvier 2016. Après consultation, il est proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat Ligne de Trésorerie avec la Banque Postale selon les conditions suivantes :

Montant : 145 000 € Durée : 364 jours Index des tirages : EONIA Marge : 1,26 % (1,55 % en 2015) remboursements trimestriels.

7 - DECISION MODIFICATIVE n° 2 : 18 voix pour et 1 contre

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise la décision modificative budgétaire suivante :

Section d'investissement

Les mouvements s'équilibrent à hauteur de : **10 930 €**

<input type="checkbox"/> Art 21568 - op 233 : Autre matériel et outillage défense incendie	2 960,00 €
<input type="checkbox"/> Art 2188 - op 217 : Autre immobilisations corporelles	5 250,00 €
<input type="checkbox"/> Art 2313 - op 220 : Constructions	2 720,00 €

□ Art 2031	- op 227 : Frais d'Etudes	- 2 700,00 €
□ Art 2188	- op 183 : Autre immobilisations corporelles	- 5 680,00 €
□ Art 2315	- op 244 : Installation, matériel et outillage	- 2 550,00 €

8 - COUPE DE BOIS : adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire informe qu'il convient de fixer le prix des lots de bois. Les lots mis en vente relèvent de l'indivision avec la commune d'Arthez-d'Asson, qui devra également délibérer sur ce sujet. Il propose de maintenir le prix forfaitaire du lot à 150 €. Ils seront définis et mis en vente avec la commission indivise. La commune d'Asson va encaisser les 150 € et reverser les 8/23 à Arthez d'Asson.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire précise à Patrick Moura que les documents qu'il a demandés lui seront transmis dès que possible, liste électorale après les dernières modifications, et les comptes financiers courant janvier après l'arrêt total des comptes.

Une réunion plénière est prévue le vendredi 27 novembre à 20 h 30 avec David Geneau sur le PLU.

La commission des impôts va se réunir le 10 décembre à 10 h avec un agent du service.

La réglementation concernant les chiens bruyants et les chiens errants va être rappelée sur le bulletin municipal.

Les élections régionales vont se dérouler les 6 et 13 décembre prochain.

La distribution des sacs poubelles aura lieu les samedis 5 et 12 décembre à la mairie de 9 h 30 à 12 h.

Le marché de Noël va se dérouler le dimanche 13 décembre place Saint Martin.

Patrick Moura demande des précisions sur la perquisition du 20 novembre chez un particulier. Monsieur le Maire ne souhaite pas apporter plus de renseignements que ceux parus dans la presse.

Séance levée à 22 heures